



CC du Saint Varentais (Siren : 247900749)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Varent
Arrondissement	Bressuire
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1996
Date d'effet	31/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Monsieur Jannick VERGNAULT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	39, avenue des Platanes
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79330 ST VARENT
Téléphone	05 49 67 56 10
Fax	05 49 67 65 32
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	5 833
-----------------------------	-------

Densité moyenne	34,57
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Coulonges-Thouarsais (217901024)	443
79	Geay (217901313)	349
79	Glénay (217901347)	559
79	La Chapelle-Gaudin (217900729)	219
79	Luché-Thouarsais (217901594)	425
79	Luzay (217901610)	582
79	Pierrefitte (217902097)	338
79	Sainte-Gemme (217902501)	383
79	Saint-Varent (217902998)	2 535

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 23

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte, traitement, mise en décharge des déchets ultimes et opérations de transport de tri ou de stockage qui s'y rapportent.</i>
- Autres actions environnementales <i>Appui aux collectivités et aux porteurs de projets dans la maîtrise et la valorisation des énergies renouvelables. Etude, création, gestion d'équipements collectifs et réalisations d'actions visant à limiter les consommations d'énergie et à favoriser le développement durable et le développement des énergies renouvelables. L'étude et les propositions de création des zones de développement éolien.</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires <i>Étude, construction et extension de structures d'hébergement pour personnes psychiquement dépendantes sur le territoire communautaire y compris les raccordements aux voies et réseaux. Construction, achat, rénovation/réhabilitation, gestion et entretien des moyens immobiliers du Pôle de santé du Pays Thouarsais en lien avec la structure territoriale représentative des professionnels de santé.</i>
- Action sociale <i>Etude, réalisation et gestion des services de soutien à domicile pour les personnes âgées et handicapées du territoire. Est considéré d'intérêt communautaire : - Le service de portage de repas à domicile.</i>
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, entretien, gestion, promotion et commercialisation des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales d'intérêt communautaire : Sont considérées d'intérêt communautaire : - La zone d'activités « Les Plantes » à Sainte Gemme. - La zone d'activités de « Riblaire » à Saint Varent. - La zone d'activités « La Plaine du Seillereau » à Saint Varent. - Toutes les créations ou extensions de zones d'activités sur le territoire</i>

communautaire.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Création et gestion des bâtiments relais, pépinières d'entreprise ou immobilier à vocation économique hors zones commerciales ou hors centre bourg tels que définis dans les plans en annexe. (zones entourées par une ligne de couleur). Est toutefois considéré d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire, le dernier commerce alimentaire du territoire communal créant un lien social, à l'exclusion des commerces non sédentaires et des commerces ne possédant pas de surfaces commerciales ouvertes au public. Mise en place, dans le cadre des textes en vigueur, d'aides directes ou indirectes, tendant à favoriser l'accueil, l'implantation ou le développement d'entreprises sur l'ensemble du territoire communautaire. Actions en faveur de l'emploi : - Participation aux frais de fonctionnement des organismes et associations qui agissent en faveur de l'emploi : ICARE, relais ANPE, maison de l'emploi et de la formation.

Développement et aménagement social et culturel

- Etablissements scolaires

Participation au fonctionnement et à l'animation des Collèges dans le cadre des dispositions légales et des accords conclus avec le Département. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Est considéré d'intérêt communautaire : le groupe scolaire de l'unité de regroupement pédagogique des communes de Coulonges -Thouarsais, Geay, Luché Thouarsais, Pierrefitte et Sainte Gemme situé sur la commune de Luché Thouarsais au lieu-dit "les Adillons".

- Activités péri-scolaires

Organisation de transports en commun pour favoriser la participation des enfants aux actions sportives et associatives d'intérêt communautaire et favoriser leur accès aux équipements sportifs de la communauté de communes. Sont considérées d'intérêt communautaire : - Les actions sportives liées * à la piscine intercommunale. * à la salle omnisports intercommunale. * à l'école de football de Saint Varent. * à l'école de basket de Saint Varent. - Les actions associatives liées : * au Festival de l'Humour. * au centre de Loisirs de Saint Varent. Classes de découverte: soutien aux classes de découverte concernant les écoles primaires et maternelles publiques ou privées pour l'ensemble du territoire ainsi que le collège François Villon à Saint Varent. Est considéré d'intérêt communautaire le service de restaurations scolaire et l'accueil périscolaire de groupe scolaire de l'unité pédagogique des communes de Coulonges Thouarsais, Geay, Luché Thouarsais, Pierrefitte et Sainte Gemme situé sur la commune de Luché Thouarsais au lieu-dit "les Adillons".

- Activités culturelles ou socioculturelles

Participation aux actions d'intérêt communautaire conduites par le Centre Socioculturel de Saint Varent. Sont considérées d'intérêt communautaire : - le Projet Educatif Local. - le Contrat Enfance Jeunesse. - le Festival Annuel. Participation aux activités conduites par des associations d'intérêt communautaire. Sont considérés d'intérêt communautaire : - Jumelages communautaires. - Association « Patrimoine Saint Varentais ». - Comité cantonal de Recherches historiques.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, révision et suivi d'un schéma de cohérence du territoire- SCOT.

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration d'un plan local d'urbanisme communautaire- PLU, qui se substituera aux documents existants après validation par le conseil communautaire.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire : Sont considérées d'intérêt communautaire toutes les nouvelles ZAC à créer.

- Constitution de réserves foncières

Constitution de réserves foncières nécessaires à l'exercice des seules compétences de la communauté de communes.

- Transport scolaire

Gestion des transports scolaires dans le cadre des dispositions légales et des accords conclus avec le Conseil Général des Deux-Sèvres. Organisation de transports en commun pour favoriser la participation des enfants aux actions sportives et associatives d'intérêt communautaire et favoriser leur accès aux équipements sportifs de la communauté de communes. Sont considérées d'intérêt communautaire : - Les actions sportives liées * à la piscine intercommunale. * à la salle omnisports intercommunale. * à l'école de football de Saint Varent. * à l'école de basket de Saint Varent. - Les actions associatives liées : * au Festival de l'Humour. * au centre de Loisirs de Saint Varent.

Voirie**- Création, aménagement, entretien de la voirie**

La communauté de communes aura la charge de la création, de l'aménagement et de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont considérées d'intérêt communautaire : - Les voies communales reliant les zones d'activités existantes aux voies départementales les plus proches par le trajet le plus court. - La voie communale reliant l'entreprise CHABEAUT à la RD n° 143 à Glenay. - Les voies communales reliant les futures zones d'activités aux voies départementales les plus proches par le trajet le plus court. - la voie communale reliant la base de loisirs "les Adillons" de Luché Thouarsais à la voie départementale n° 938 ter. Tous les travaux d'entretien réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire sont à la charge de la communauté de communes. - La réalisation et l'entretien des fossés sur les voies communales et les chemins ruraux des communes membres en dehors des zones agglomérées (bourgs, hameaux).

Développement touristique**- Tourisme**

Création et organisation d'actions d'information, de communication et d'accueil contribuant à la promotion du territoire. Étude, mise en œuvre et gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire : Sont considérées d'intérêt communautaire : - Les aires de camping-cars. - Les terrains et aires de campings nouveaux (ne sont pas considérés d'intérêt communautaire les campings existants : camping municipal de Saint Varent et de Coulonges-Thouarsais). - Promotion des sentiers de randonnées dans le cadre du Plan départemental touristique. - La Base de Loisirs « Les Adillons » à Luché-Thouarsais. Création d'itinéraires de randonnées en vue de leur homologation et balisage des sentiers de randonnées agréés par le Conseil Général des Deux-Sèvres et le Comité Départemental de Tourisme. Réalisation de dépliants touristiques concernant le patrimoine existant sur le territoire communautaire.

Logement et habitat**- Politique du logement non social**

Étude, construction, extension et gestion de foyers-logements (Village-Retraite).

- Politique du logement social

la programmation pluriannuelle de la production de logements sociaux sur le territoire communautaire.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire

Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : Sont considérées d'intérêt communautaire : - La programmation pluriannuelle de la production de logements sociaux sur le territoire communautaire. - La mise en œuvre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat L'OPAH. - Étude, construction, extension et gestion de foyers-logements (Village-Retraite). - Étude, construction et extension de structures d'hébergement pour personnes psychiquement dépendantes sur le territoire communautaire y compris les raccordements aux voies et réseaux.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

La mise en œuvre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat L'OPAH.

Autres**- NTIC (Internet, câble...)**

Contribution à la mise en place de supports de communication visant à la promotion du territoire communautaire : site internet, photothèque. Aide à la vulgarisation des nouvelles technologies d'information et de communication.

- Autres

Réalisation de bulletins d'information (ne sont pas considérés d'intérêt communautaire les bulletins d'information concernant une seule commune). Construction d'une nouvelle gendarmerie. Participation à des actions d'animation d'envergure communautaire mises en œuvre sur le territoire de la communauté de communes. Sont considérées d'intérêt communautaire : - Les manifestations ayant lieu sur le territoire de la communauté de communes et contribuant par leur importance à la promotion du Saint Varentais. - Les manifestations d'un niveau départemental, régional voire national. - Soutien à l'association « Saint-Varent.com » pour l'organisation annuelle des journées « Créactives ». Participation aux actions de formation au bénéfice d'associations d'intérêt communautaire. Est considérée d'intérêt communautaire : - L'école des jeunes sapeurs pompiers de Saint Varent.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	Syndicat Mixte du Pays THOUARSAIS (257902403)	SM fermé	9 379

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)